

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

N°2021/27

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

L'an deux mille-vingt-un, le vingt avril à dix heures trente minutes, le conseil Municipal de la Commune de LAMANERE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu extraordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

**Objet : Loyer avril
et mai 2021.
Multiple-rural**

Présents : Messieurs Laille Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, Madame DEMOULIN Pierrette.

*Formant la majorité des membres en exercice,
Absent : Madame MARGALEF Séverine, Monsieur CUVILLIEZ Gérard.
Empêché : Néant.
Procuration : Madame MARGALEF Séverine, Monsieur CUVILLIEZ Gérard.*

Nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
sept

Secrétaire de séance : Monsieur Laille Jean-Paul.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
16/04/2021

Madame le Maire informe son assemblée que compte-tenu des décisions gouvernementales dû à la crise sanitaire, elles sont sous réserve d'évolution quant à l'ouverture des bars, restaurants. Il convient de débattre sur les loyers concernant le multiple-rural.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 16/04/2021

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité
des membres présents :

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 22/04/2021

DECIDE d'accorder à Madame PITAVAL, gérante du multiple-rural, la gratuité du loyer pour le mois d'avril 2021, et de régler la moitié du loyer, soit 150 € pour le mois de mai 2021

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

Lamanère, le 20 avril 2021

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

PAR PUBLICATION
LE :

